



Catalogue de formations 2026

Qualiopi
processus certifié



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
actions de formation.

Sommaire

L'association Migrations Santé Alsace	3
Nos objectifs et méthodes de formation.....	4
Venir à Migrations Santé Alsace.....	5
Accueil des personnes en situation de handicap.....	6
Les formations	
Droit et accompagnement social des étrangers-ères.....	7
Accueillir, accompagner, soigner les personnes issues d'un parcours migratoire.....	8
Accueillir, accompagner, soigner les personnes précaires - vulnérables.....	9
Rites autour de la maladie et de la mort dans différentes traditions religieuses et culturelles.....	10
Barrière linguistique et coopération avec un-e interprète professionnel-le.....	11
Regards croisés sur l'égalité et la lutte contre les discriminations.....	12
Notre démarche qualité.....	13
Conditions générales de vente.....	14



L'association Migrations Santé Alsace

Créée en 1975, Migrations Santé Alsace a pour objet de promouvoir la santé des populations migrantes et de leurs familles ; elle favorise leur accès aux dispositifs, aux droits et aux soins en matière de santé.

Migrations Santé Alsace considère la santé d'un point de vue global, en prenant en compte l'ensemble des déterminants sociaux de la santé (le système de santé, l'environnement social, physique, économique).

L'état de santé des populations ne peut donc pas être isolé de leurs conditions de vie. Ainsi Migrations Santé Alsace travaille tant dans le domaine sanitaire que social. La langue d'origine comme déterminant de santé spécifique des migrant-e-s constitue la clé de voûte de ses activités.

Les actions de Migrations Santé Alsace se déclinent en quatre axes principaux :

- l'accès aux soins : l'interprétariat médical et social professionnel,
- l'éducation pour la santé,
- la sensibilisation, l'information et la formation des acteurs et actrices professionnel-le-s,
- la prévention des discriminations dans le domaine de la santé.

Nos objectifs et méthodes de formation

Pour accueillir, accompagner ou soigner des personnes migrantes, les professionnel-le-s de la santé et du secteur social doivent adapter leur pratique et développer des compétences spécifiques. Afin de répondre à leur demande, nos formations sont construites dans une perspective interdisciplinaire. Les apports théoriques en sociologie, anthropologie, psychologie, droit et santé publique permettent aux stagiaires de bénéficier d'une formation continue de qualité.

Les objectifs de nos formations sont les suivants :

- Comprendre le contexte politique, juridique, social et sanitaire dans lequel s'inscrivent les personnes migrantes.
- Analyser les difficultés d'accès aux soins et à la prévention en santé des personnes migrantes.
- Interroger ses représentations et pratiques professionnelles afin de devenir acteur ou actrice de l'égalité de traitement.

Nos formations sont conçues sur la base de méthodes actives qui impliquent les participant-e-s à travers le partage de connaissances et les interactions entre pairs.

Nous alternons des temps d'apports théoriques et d'échanges entre participant-e-s en appui sur des outils variés : apport de connaissance, analyse de situation, jeu de rôle, débat...

Ces méthodes et outils favorisent une meilleure appropriation des connaissances et des compétences, tout en préparant les participant-e-s à des situations réelles qu'ils et elles pourraient rencontrer dans leur vie professionnelle.

Les stagiaires reçoivent également **un dossier documentaire** (données chiffrées, cartes, articles scientifiques, bibliographie).

Afin de garantir la qualité des échanges durant la formation, **les groupes sont composés de 5 à 15 stagiaires.**

Deux questionnaires sont remis aux stagiaires pour garantir et améliorer la qualité pédagogique de nos formations :

- En amont, un questionnaire visant à recueillir leurs attentes,
- À l'issue de la formation, un questionnaire d'évaluation de celle-ci.

Une fois la formation continue passée, une attestation de présence est délivrée par Migrations Santé Alsace. Celle-ci est nominative et reprend le titre de la formation suivie, le programme, la durée, les dates, ainsi que le nom et la fonction des formateurs et formatrices.

Venir à Migrations Santé Alsace

Nos formations se déroulent dans nos locaux ou, sur demande, sur site extérieur.

L'association Migrations Santé Alsace est située au **24 rue du 22 novembre, 67000 Strasbourg**, au 5ème étage avec ascenseur.



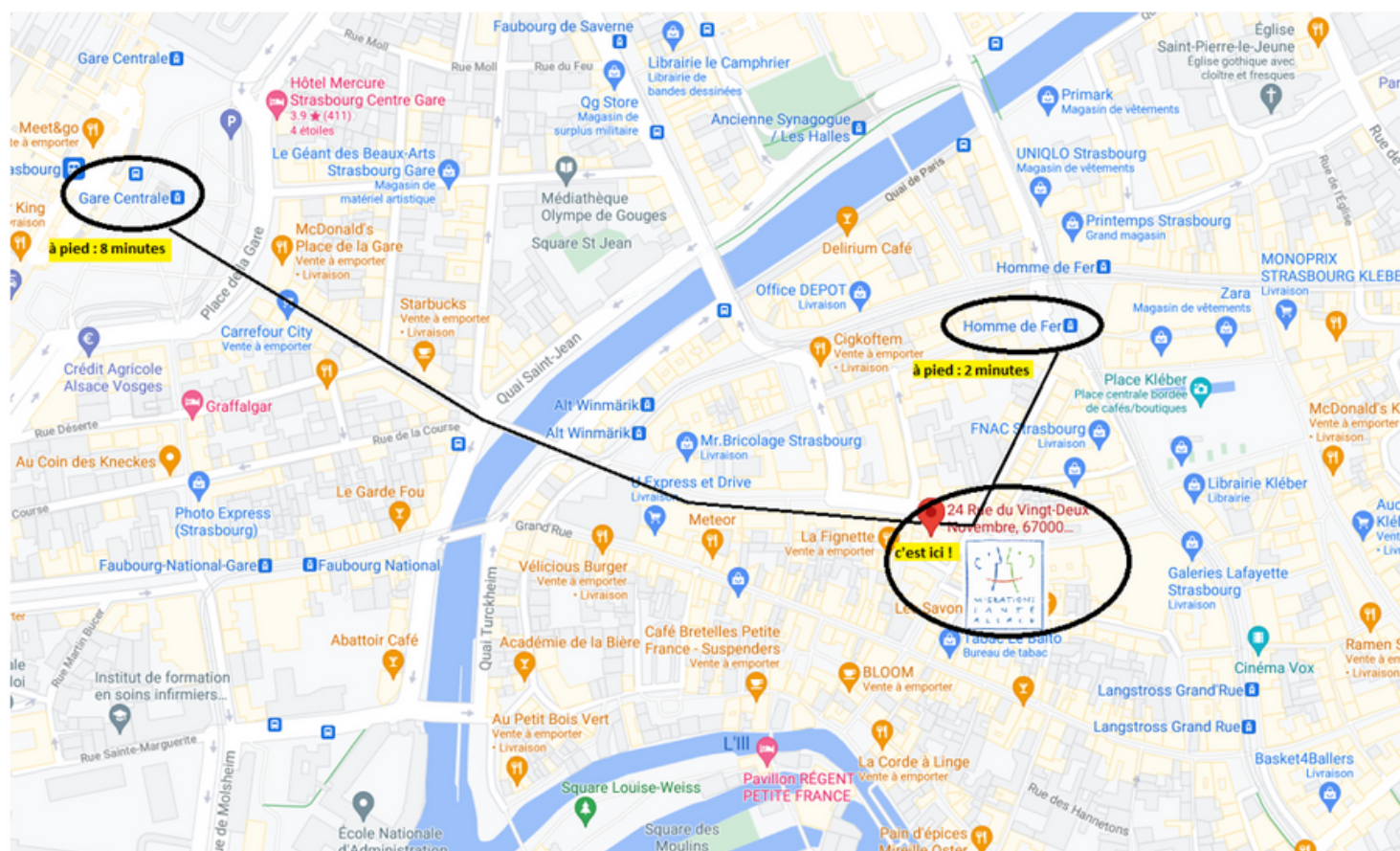
La gare de Strasbourg se trouve à huit minutes à pied.



L'arrêt de tram "Homme de fer", desservi par les lignes A, B, C, D et F, se trouve à 2 minutes à pied.



Il est possible de se garer au parking Indigo Kléber, qui se trouve à 2 minutes à pied.



Accueil des personnes en situation de handicap

Pour que nos formations soient accessibles à toutes et tous, nous proposons des solutions individualisées qui seront à définir ensemble. N'hésitez pas à contacter notre référente handicap.

Nos locaux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite, mais pourront sur demande se dérouler dans d'autres locaux ou en visio-conférence.

Pour contacter Sandrine Delozanne, référente handicap :

s.delozanne@migrationssante.org

Tél : 03 88 22 60 22

Droit et accompagnement social des étrangers et étrangères

L'accompagnement social des étrangers et étrangères est rendu complexe par la multiplicité des titres de séjour qui renvoient chacun à des droits différenciés. Ces dernières années, plusieurs lois, décrets et circulaires ont en outre modifié le droit au séjour des étrangers-ères, et les procédures sont désormais dématérialisées. Dans ce contexte mouvant, les travailleurs sociaux et travailleuses sociales ont besoin d'être informé-e-s sur les procédures et leurs évolutions afin d'informer, orienter et accompagner les personnes étrangères.

Objectifs :

- Connaître les différents titres de séjour en France, leurs conditions d'accès et les droits qu'ils ouvrent (autorisation de travail, protection sociale, accès aux soins, etc).
- Savoir renseigner, orienter et accompagner une personne étrangère dans ses démarches administratives relatives au séjour, à la protection sociale et à l'accès aux soins.
- Connaître les structures ressources sur le territoire local.

Contenu :

- Apports théoriques en droit des étrangers et synthèse des évolutions législatives récentes.
- Temps d'échange entre les participant-e-s sur des problématiques rencontrées dans l'accompagnement social de personnes étrangères.
- Analyse de cas pratiques.

Cette formation est accessible en intra.



Juriste en droit des étrangers,
Travailleuse sociale.



24, rue du 22 novembre, 67000
Strasbourg, ou dans vos locaux
sur demande.



Nous contacter pour
un devis.



Professionnel-le-s et
bénévoles du secteur
sanitaire, social et médico-
social.



Deux jours,
soit 12h.

Pour tout renseignement, inscription et accompagnement dans la prise en charge par votre OPCO :
formation@migrationssante.org

Accueillir, accompagner et soigner les personnes ayant un parcours migratoire

Les professionnel-le-s de santé (médecins généralistes et spécialistes, infirmiers-ères, aide-soignant-e-s, professions paramédicales) sont amené-e-s à accueillir et soigner des personnes ayant un parcours migratoire. Ces personnes connaissent des difficultés spécifiques liées aux violences subies, à leur précarité administrative et matérielle ou encore à la barrière linguistique entre soignant-e-s et patient-e-s. Face à une prise en charge peut être perçue comme complexe, cette formation propose une approche interculturelle du soin.

Objectifs :

- Acquérir des repères généraux sur les migrations contemporaines en France.
- Comprendre les risques sanitaires et sociaux auxquels sont exposées les personnes ayant un parcours migratoire.
- Savoir situer la personne soignée dans un cadre juridique spécifique (procédure d'asile, titre de séjour, couverture sociale).
- S'interroger sur ses représentations concernant les publics migrants et apprendre à construire un cadre de travail pertinent entre soignant-e et soigné-e.

Contenu :

- Apports théoriques en sociologie, droit des étrangers, psychologie et santé publique.
- Temps d'échange entre les participant-e-s sur des problématiques rencontrées dans l'accompagnement et le soin de personnes migrantes.
- Analyse de situations professionnelles.

Cette formation est accessible en intra.



Sociologue,
Psychiatre,
Médecin généraliste.



24, rue du 22 novembre, 67000
Strasbourg, ou dans vos locaux
sur demande.



Nous contacter pour
un devis.



Professionnel-le-s et
bénévoles du secteur
sanitaire, social et médico-
social.



Deux jours,
soit 12h.

Pour tout renseignement, inscription et accompagnement dans la prise en charge par votre OPCO :
formation@migrationsante.org

Accueillir, accompagner, soigner les personnes précaires - vulnérables

Les personnes migrantes sont concernées par des vulnérabilités de santé spécifiques. En effet, les violences subies dans le pays d'origine et lors du parcours migratoire, qui sont extrêmement fréquentes, fragilisent la santé physique et mentale des personnes. Une fois arrivé-e-s sur le territoire français, ils et elles connaissent une précarité administrative, économique et matérielle qui contribue également à dégrader leur santé. Cette formation vise à sensibiliser les professionnel-le-s de santé aux contraintes des patient-e-s migrantes pour permettre une prise en charge globale efficace.

Objectifs :

- Comprendre les facteurs de fragilisation de la santé physique et psychique des personnes migrantes (violences vécues, précarité).
- Analyser les difficultés d'accès aux soins du public migrant.
- S'interroger sur ses représentations concernant les publics migrants et apprendre à construire un cadre de travail pertinent entre soignant-e et soigné-e.

Contenu :

- Apports théoriques en sociologie, psychiatrie et santé publique.
- Temps d'échange entre les participant-e-s sur des problématiques rencontrées dans l'accompagnement et le soin de personnes migrantes.
- Analyse de situations professionnelles.

Cette formation est accessible en intra.



Sociologue,
Médecin généraliste,
Avocate,
Psychologue.



24, rue du 22 novembre, 67000
Strasbourg, ou dans vos locaux
sur demande.



Nous contacter pour
un devis.



Professionnel-le-s et
bénévoles du secteur
sanitaire, social et médico-
social.



Deux jours,
soit 12h.

Pour tout renseignement, inscription et accompagnement dans la prise en charge par votre OPCO :
formation@migrationssante.org

Rites autour de la maladie et de la mort dans différentes traditions culturelles et religieuses

Les professionnel-le-s de santé accompagnent et soignent des personnes gravement malades ou mourantes. Ces patient-e-s, lorsqu'ils et elles sont de confession religieuse, ont un regard et des attentes spécifiques face à la maladie et la mort. Leur prise en charge peut alors être perçue comme complexe par les professionnel-le-s, par manque de connaissances. Cette formation propose d'éclairer le regard des soignant-e-s pour mieux accompagner leurs patient-e-s dans leur fin de vie.

Objectifs :

- Améliorer la prise en charge des patient-e-s malades et mourant-e-s.
- Connaître les principaux rites autour de la maladie et de la mort dans les trois religions monothéistes (catholicisme, judaïsme et islam) et réfléchir à la manière dont ils peuvent être mis en place en milieu hospitalier.
- Savoir quand et comment faire appel à un aumônier hospitalier.

Contenu :

- Approche anthropologique de la diversité des croyances et pratiques face à la mort.
- Grands principes et rites autour de la maladie et de la mort du christianisme, du judaïsme et de l'islam.
- Analyse de situations professionnelles.

Cette formation est accessible en intra.



Anthropologue,
Aumônière catholique,
Aumônier musulman,
Rabbin.



24, rue du 22 novembre, 67000
Strasbourg, ou dans vos locaux
sur demande.



Nous contacter pour
un devis.



Professionnel-le-s et
bénévoles du secteur
sanitaire, social et médico-
social.



Deux jours,
soit 12h.

Pour tout renseignement, inscription et accompagnement dans la prise en charge par votre OPCO :
formation@migrationsante.org

Barrière linguistique et coopération avec un-e interprète professionnel-le

Cette formation s'adresse à tout-e professionnel-le étant en contact avec des personnes peu ou non francophones. La barrière linguistique est un facteur susceptible de dégrader la prise en charge d'une personne allophone, car il est alors difficile de l'écouter, de l'informer, de l'orienter, l'accompagner ou encore de s'assurer de son consentement éclairé. La présence d'un-e interprète professionnel-le pallie ces difficultés. Comment, en tant que professionnel-le de la santé ou du social, travailler en coopération avec un-e interprète ?

Objectifs :

- Comprendre les conséquences de la barrière linguistique sur sa pratique professionnelle.
- Identifier la place de l'interprète professionnel-le dans la relation d'accompagnement ou de soin entre la personne peu ou pas francophone et le ou la professionnel-le.
- Construire une coopération interprofessionnelle avec l'interprète afin d'améliorer l'accompagnement social ou le soin des personnes peu ou pas francophones.

Contenu :

- Réflexion sur l'intérêt et les limites des outils utilisés en situation de barrière linguistique.
- Présentation du métier, de la déontologie et des modalités de recours à un-e interprète professionnel-le.
- Analyse des attentes et des contraintes respectives de l'interprète et du ou de la professionnel-le.
- Modalités d'une coopération interprofessionnelle réussie.

Cette formation est accessible en intra et sur inscription individuelle.



Cadre de santé,
Responsable de
l'interprétariat.



24, rue du 22 novembre, 67000
Strasbourg, ou dans vos locaux
sur demande.



Nous contacter pour
un devis.



Professionnel-le-s et
bénévoles du secteur
sanitaire, social et médico-
social.



Deux jours,
soit 12h.



24 et 25 septembre 2026
dans les locaux de Migrations
Santé Alsace.

Pour tout renseignement, inscription et accompagnement dans la prise en charge par votre OPCO :
formation@migrationsante.org

Regards croisés sur l'égalité et la lutte contre les discriminations

Tout-e professionnel-le du social, de l'éducation, de la santé ou de la politique de la ville peut être confronté-e à des situations de discrimination. Cette formation a pour but de réfléchir ensemble, former les professionnel-le-s et favoriser une démarche collective de lutte contre les discriminations. Elle est construite en deux temps : d'abord, les stagiaires mèneront une analyse fine des processus conduisant à la discrimination, pour ensuite réfléchir aux pratiques professionnelles aux outils qui permettent d'agir pour l'égalité.

Objectifs :

- Comprendre quels sont les facteurs sociologiques qui favorisent les discriminations.
- Savoir repérer et analyser une situation de discrimination au regard du droit.
- Questionner sa pratique professionnelle.
- Apprendre à concevoir un projet de lutte contre les discriminations.

Contenu :

- Apports théoriques sociologiques sur les concepts de représentations, stéréotypes et préjugés, d'égalité et de rapports sociaux de pouvoir.
- Droit de la discrimination appliqué à un public non spécialiste.
- Analyse de situations professionnelles.
- Mise en pratique des concepts par une démarche active.

Cette formation est accessible en intra et sur inscription individuelle.



Sociologue,
Juriste.



24, rue du 22 novembre, 67000
Strasbourg, ou dans vos locaux
sur demande.



Nous contacter pour
un devis.



Professionnel-le-s et
bénévoles du secteur
sanitaire, social et médico-
social.



Deux jours,
soit 12h.



3, 4, 23 et 24 novembre 2026
à Strasbourg.
12, 13, 26 et 27 novembre 2026
à Metz.

Pour tout renseignement, inscription et accompagnement dans la prise en charge par votre OPCO :
formation@migrationssante.org

Notre démarche qualité

Toutes nos formations sont proposées en intra. Certaines sont également ouvertes aux inscriptions individuelles, aux dates indiquées dans ce catalogue.

Nous proposons également des formations sur mesure. Les thématiques abordées, le lieu et la durée de la formation seront définis ensemble et selon vos besoins.

Pour tout renseignement, merci de bien vouloir contacter notre organisme de formation :

formation@migrationssante.org

Notre organisme de formation a formé plus de 12 000 étudiant-e-s et professionnel-le-s depuis 2016. Il est certifié Qualiopi depuis 2021.

En 2024, notre organisme de formation a reçu les notes suivantes :

Appréciation générale de la formation : **8,4/10**

Accueil et organisation : **9,1/10**

Conditions générales de vente

Désignation

Créée en 1975, l'association Migrations Santé Alsace a pour mission de contribuer à la promotion de la santé des personnes migrantes. L'association s'engage sur le terrain pour un égal accès aux droits, aux dispositifs de soins et de santé. Elle informe les populations migrantes du rôle qu'elles peuvent jouer dans la protection de leur santé ainsi que pour une meilleure insertion sociale et travaille auprès des professionnels-les dans un but de sensibilisation.

L'association gère un organisme de formation :

Adresse : 24 rue du 22 Novembre, 67 000 Strasbourg (siège de l'association).

Numéro de déclaration d'activité : 42670019767.

Certification : Qualiopi.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'organisme de formation de Migrations Santé Alsace pour le compte d'un acheteur professionnel, ci-après nommé « Client ». Toute commande de formation auprès de notre organisme de formation implique l'acceptation sans réserve du Client des présentes CGV. Ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et convention

Pour toute demande d'action de formation, l'organisme de formation de Migrations Santé Alsace peut fournir un devis sur demande du Client. Après validation de ce devis, l'organisme de formation de Migrations Santé Alsace s'engage à fournir une convention de formation, qui devra être retournée signée et tamponnée par le Client, en amont de l'action de formation.

Conditions financières

- Tarif

Le tarif de chaque action de formation est indiqué en euros toutes taxes comprises (T.T.C) sur la convention de formation.

- Facturation

Une facture sera adressée au Client après la réalisation de l'action, les tarifs s'entendent en Euro nets et en TTC.

- Délais de règlement

Le règlement des sommes facturées doit être effectué au plus tard à la date d'échéance indiquée sur la facture.

- Modalités de règlement

Le règlement de la facture peut être effectué par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de Migrations Santé Alsace.

- Pénalités de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client après la date d'échéance figurant sur la facture adressée à celui-ci par Migrations Santé Alsace, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera due (en sus des pénalités de retard) - Article L441-6 du Code du Commerce.

Condition d'annulation d'une action de formation

Si une action de formation devait être annulée par le Client pour une raison quelconque, après signature de la convention, cette annulation doit être signifiée à Migrations Santé Alsace au moins 10 jours ouvrés avant la date fixée pour la formation. Seul une demande d'annulation par écrit sera acceptée par Migrations Santé Alsace, cette dernière pouvant être envoyée par courriel ou par voie postale. Le Client s'engage alors à payer 25% du coût total de la formation T.T.C, ce qui correspond au dédommagement de la commande annulée.

Si l'annulation intervient moins de 10 jours ouvrés avant la date fixée pour la formation, le Client devra s'acquitter de 50% du coût total de la formation T.T.C. De plus, aucune annulation n'est possible moins de 48h avant la date de la formation. Si le Client venait à annuler dans ce délai de 48h, il devrait s'acquitter du montant total de la formation T.T.C.

Si une action de formation devait être annulée par Migrations Santé Alsace pour une raison quelconque, après signature de la convention, le Client serait prévenu par écrit et aucune facture ne lui sera adressée.

Conditions générales de vente

Règlementation relative à l'accueil du public

Si l'action de formation se déroule dans des locaux mis à disposition par le Client, celui-ci s'engage à se conformer aux obligations relatives à l'accueil du public. Les lieux accueillant la formation devront être conformes à la réglementation en vigueur, en ce qui concerne notamment la sécurité, l'hygiène et l'accessibilité.

Si l'action de formation se déroule dans des locaux mis à disposition par l'organisme de formation de Migrations Santé Alsace, ce dernier s'engage à respecter ces mêmes obligations relatives à l'accueil du public.

Programme de la formation

Le formateur peut modifier le contenu d'une session de formation s'il le juge nécessaire, en fonction du niveau des stagiaires ou de la dynamique de groupe. Le contenu du programme figurant sur la convention de formation n'est donc fourni qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle

L'organisme de formation de Migrations Santé Alsace fournit différents documents au Client et aux stagiaires présents lors des formations : proposition de programme, programme, livret d'accueil, documentation, etc. Le stagiaire et plus largement le Client ont interdiction, de quelque manière que ce soit, d'exploiter ces documents mis à leur disposition à des fins commerciales.

Attestation de formation

Au terme de la formation, une attestation de présence au titre de la formation continue sera délivrée par Migrations Santé Alsace à chaque stagiaire. Celle-ci est nominative et reprendra le titre de la formation suivie, le programme, la durée, les dates, ainsi que le nom et la fonction des formateurs et formatrices.

Stagiaire en situation de handicap

L'organisme de formation de Migrations Santé Alsace dispose d'un référent handicap. Celui-ci doit être saisi pour tout aménagement dès l'inscription des stagiaires en formation. Ces aménagements seront définis et formalisés dans le cadre d'un échange où les besoins spécifiques seront explicités.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le Client à l'organisme de formation de Migrations Santé Alsace sont utiles pour le traitement de l'inscription. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire et plus généralement le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Utilisation de la dénomination sociale du Client

L'organisme de formation de Migrations Santé Alsace est autorisé à utiliser la dénomination sociale du Client comme référence sur tout support ou à toute occasion sans autorisation préalable du Client.

Dispositions générales

Les présentes CGV peuvent être modifiées à tout moment par l'organisme de formation de Migrations Santé Alsace sans autre formalité que leur mise en ligne et seule la dernière version sera applicable. Si une quelconque clause des présentes CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de l'action de formation.

Les présentes CGV sont encadrées par le droit français. En cas de litige survenant entre l'organisme de formation de Migrations Santé Alsace et le Client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal judiciaire de Strasbourg.

Mis à jour le 10 août 2023